

Adressage de patients à un programme par des médecins libéraux de ville

Programme du: / /

	Nom	Prénom	Nombre de patients	Médecin généraliste ou spécialiste		
				Généraliste	Diabéto. libéral	Autre spé. libéral
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						
Dr						

Procédure à suivre :

1. imprimer cette feuille sur papier pour le recueil de l'adressage des patients à chaque programme avant saisie.
2. Saisir les données de cette page dans le fichier Excel "Comptage_patient_semestre.xls " en utilisant l'onglet "Détail des patients – médecins"

Mode d'emploi :

- 1- Lorsque un diabétologue responsable d'un programme d'éducation en établissement de soin, public ou privé, a par ailleurs un cabinet privé en ville :
 - Un patient recruté pour le stage à partir de la consultation au cabinet en ville est considéré comme adressé de l'extérieur, donc à comptabiliser dans ce document « adressage des patients par la médecine de ville »
 - Un patient recruté pour le stage à partir de la consultation dans l'établissement est considéré comme recruté à l'intérieur de l'établissement, donc à ne pas comptabiliser dans ce document « adressage des patients par la médecine de ville »

Le même raisonnement s'applique aux spécialistes non diabétologues pouvant adresser des patients, et en particulier aux gynécologues pour le programme DIAMAT.

2- Recrutement via un médecin généraliste :

- Adressage direct au programme : cas le plus simple pour la comptabilisation dans le document « adressage des patients par la médecine de ville »
- Un patient ayant été vu une fois, par exemple en consultation, par le diabétologue du service suite à un adressage par son médecin généraliste dans l'intention de sa participation au programme d'éducation (par exemple signifiée dans le courrier du médecin traitant), peut être considéré comme adressé par la médecine de ville (AG 29/11/05) .